

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'association Adrien M & Claire B

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

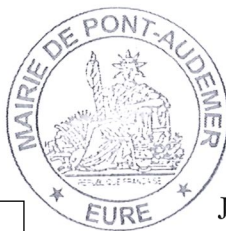
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association Adrien M & Claire B domiciliée 54 quai Saint-Vincent 69001 LYON pour une installation de 14 œuvres dans le hall du théâtre du 1^{er} avril au 15 avril 2023 à l'occasion du festival LE NOOB pour un montant de 12.719,08 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 21 mars 2023

Pour le Maire et par délégation,

Acte publié le 06.04.23



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230321-80-AU
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023